

NE

avril 1909.

bonnes raisons, et peut-être plus puissantes qu'elles, Canova avait l'appui du ministre plénipotentiaire anglais, Lord Castlereagh. Et c'est grâce à lui que le ministre de France finit par reconnaître au Souverain-Pontife le droit qui avait été reconnu aux autres états confédérés, celui de reprendre leurs objets d'art qui avaient été emportés en France. Canova n'usa cependant de son droit qu'avec une certaine réserve. Se contentant de prendre 77 objets des plus importants et de première valeur, il laissa, d'accord avec le Souverain-Pontife, les autres en France. L'Angleterre eut alors un mouvement de générosité dont il faut lui savoir gré. Le gouvernement anglais fit remettre à Canova 100,000 francs pour payer les frais de transport de ces objets d'art à Rome. Et Canova étant allé à Londres remercier le gouvernement de ce don, le prince régent y ajouta une autre somme de 100,000 francs pour aider le pape à donner à ces objets une place honorable dans ses musées.

— Mais à ce moment s'agita une question de droit ecclésiastique qui avait bien sa gravité. Les tableaux que les Français avaient emportés de Rome se divisaient en une double catégorie. Les uns provenaient des Palais apostoliques, et pour eux leur destination à la nouvelle Pinacothèque n'offrait aucun inconvénient ; c'était même leur place naturelle. D'autres, au contraire, venaient des églises de Rome, et pour n'en citer qu'un, la Transfiguration de Raphaël, avait été prise à Saint-Pierre in Montorio, dont elle ornait un des autels. L'avocat Fea fit un mémoire pour soutenir que ces tableaux devaient revenir aux églises qui les possédaient avant la Révolution, parce que ce sont des choses saintes, et que personne, pas même les patrons des églises, ne les leur peuvent enlever. La discussion arriva à faire prévaloir l'avis de l'avocat Bartolucci qui soutenait : « Nos tableaux ont été donnés et restitués personnellement à Sa Sainteté, qui était maîtresse d'en disposer à son gré, la propriété en ayant été perdue par la cession